



Nouveau propriétaire aidez moi

Par **babethagnes**, le **30/03/2014 à 12:48**

Bonjour, rn rnJe viens de voir mon nouveau propriétaire qui m'annonce que par courriers recommander il va effectuer des travaux pdt 6 mois et que le loyer va passer de 366,53 a 500 les charges de 15 a 50 que je peux partir sans lui donner de préavis a cause des nuisances occasionner. Pouvez vous encore m'aider en me disant si il a le droit. Merci d'avance.

Par **cocotte1003**, le **30/03/2014 à 17:48**

Bonjour, vous pouvez refuser les travaux s'ils ne nuisent pas à la solidité du bâtiment. Prenez contact avec l'ADIL de votre secteur, ils vous conseilleront pour gérer cette situation, cordialement

Par **Lag0**, le **30/03/2014 à 18:40**

Bonjour,rnEn aucun cas le bailleur ne peut vous imposer une augmentation de loyer comme ça.rnSi c'est une augmentation suite à des travaux, ce n'est possible que si un protocole d'accord préalable est conclu entre locataire et bailleur.